

226C1188
FR0010220475-FS0685

31 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement, 25 323 361 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	22 527 331	4,87
Goldman Sachs & Co. LLC	1 985 655	0,43
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	467 653	0,10
Goldman Sachs Bank Europe SE	133 913	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	142 839	0,03
Folio Investments Inc.	3	ns
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	65 967	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	25 323 361	5,46

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 569 676 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 234 789 actions ALSTOM résultant de la détention de 6 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 21 août 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix unitaires compris entre 16,00 € et 30,00 € ;
- 1 928 700 actions ALSTOM résultant de la détention de 5 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et 21 décembre 2029, à des prix unitaires compris entre 14,00 € et 22,00 € ; et
- 406 187 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *securities lending* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

¹ Sur la base d'un capital composé de 462 616 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 309 954 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 008 175 actions ALSTOM résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 27 novembre 2031 et le 9 décembre 2032 ;
 - 133 913 actions ALSTOM résultant de la détention de 72 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et 27 novembre 2031, à des prix unitaires compris entre 4,91 € et 40,00 € ; et
 - 19 167 866 actions ALSTOM résultant de la détention de 224 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 août 2026 et le 22 juillet 2036.
-